



Objet	CRR Réunion Publique Lac des Chanterelles	Date	Lundi 29 octobre 2012
Lieu	École Primaire du Corail / St-Orens	Durée	18h30 – 20h00
Rédaction	Philippe Lartigue / Gérard Lagier Maria Laffont	Relecture : Groupe	

Membres « Groupe du Lac » Présents : 10

Philippe Lartigue, Françoise Lartigue, Bernard Fourquet, Jean-Marie Kessler, Corinne Durand, Mr Durand, Camille Denis-Quanquin, Gérard Lagier, Maria Laffont, Eric Laffont...

Élus municipalité présents : 11

Christian Sempé (maire), Denise Deleuze (conseillère déléguée Eau et Assainissement), Mme Brulé (conseillère Communication et Systèmes d'information), Michel Sarailh (adjoint au Développement Durable), Mr Artero (adjoint Urbanisme et Voiries), Mr Merono (1^{er} adjoint, Développement urbain), Mr Bapt (conseiller délégué Animation et Commerces de proximité), Mr Flecher (conseiller délégué aux Affaires scolaires), Mme Capelle-Specq (adjointe Enfance et Jeunesse), Mme Pruvot (adjointe à la Culture et Vie de la Cité), Mme Revel (adjointe aux Finances et au Personnel).

Public :

Environ 80/90 participants

Ouverture de la réunion publique

Ouverture de la séance à 18h30.

Mme Deleuze et Mme Brulé, avec supports visuels ouvrent la réunion.

Les supports visuels : des « slides » (diapos Power Point) de bureau d'étude (BRGM et Hydrétudes).

Du périmètre de St-Orens, on arrive au périmètre plus restreint du lac des Chanterelles. En remontant depuis 1946, en passant par 1975, 1979 et quelques vues actuelles, « l'historique » du pluvial est dressé.

Rapidement, la présentation en vient aux problèmes d'inondations (crues) des zones suivantes : Champs-Pinsons, Marcaissonne... en passant par Lourdes, dernièrement.

Le maire explique que la zone du lac des Chanterelles est un espace protégé, classé Zone N. La ville avait, par ailleurs, fait l'acquisition de plusieurs hectares dans ce but.

Mme Laffont demande s'il est protégé comme l'était le bois de Tachou... observation peu appréciée par le maire, qui explique que Tachou a bien été déclassé (nd : construction de 120 logements et route vers Labège), mais que le site sera réaménagé. A cet effet, 6 ha, achetés par la municipalité, seront dédiés aux loisirs).

Mr le maire affirme qu'aucun logement ne sera construit sur le site du lac des Chanterelles.

Mme Deleuze reprend son exposé.

Depuis mai 2012, une étude en cours met en garde contre crues et inondations éventuelles sur les zones Champs-Pinsons et Marcaissonne. Le trop-plein d'eau des Champs-Pinsons sera ainsi redirigé sur Labouilhe. Le trop plein de la Marcaissonne... sur le lac.

Explications de l'histoire du versant pluvial de St-Orens, dont la majorité de l'eau va vers la Marcaissonne.

Évocation de 2 options de récupération du pluvial des Améthystes vers le lac :

- l'une passant sous l'avenue des Améthystes : Mr Artero refute l'idée. Des travaux venant d'avoir lieu au Corail, on ne va pas « tout recasser » pour le lac ;
- l'autre passant par le petit pont, sous les Améthystes, puis par la chapelle (propriété Évêché de Toulouse) pour rejoindre la rue des Chanterelles, puis le lac par la buse « Fourquet-Durand ».

Pour Mr Artero, il faut tout faire basculer vers la Marcaissonne, quitte à le rediriger ensuite vers le lac.
Une étude plus approfondie serait nécessaire pour étudier le stockage du pluvial vers les Chanterelles.
Mme Deleuze évoque l'option « Améthystes » : se servir du versant des Améthystes pour rediriger de l'eau vers le lac.

Bon nombre de participants font état des éléments suivants :

- travaux de lignes haute-tension (sans étude de génie civil),
- travaux et construction des Pradelets,
- dégradation des matériaux et conduits au fil du temps,
- dysfonctionnement des 3 buses alimentant, normalement, le lac,
- etc ...

Les élus présents « avouent » ne pas avoir engagé de vérifications de l'existant : conduits d'alimentation du pluvial vers le lac, dégradations des conduits après travaux... on peut donc imaginer que l'entretien et la maintenance de la zone souterraine des conduits n'est pas effectuée régulièrement et scrupuleusement.

Mme Deleuze revient au lac et sa création en 1975.

Bassin de rétention, le lac, en 75 aurait vu sa nappe phréatique « mise à vif », de par son aménagement.

Note : aucun document lors de cette présentation ne confirme ou infirme la présence d'une nappe phréatique sous le lac.

D'autres « études » affirment que St-Orens est en « zone sèche » : peu ou pas de nappe. L'information est donc à rechercher.

Les participants écoutent, puis prennent la parole à nouveau, demandant les raisons de l'état actuel du lac et quelles solutions sont proposées.

La solution récurrente : amener de l'eau de la Marcaissonne vers le lac.

Bien sûr, la climatologie a été évoquée, les comparaisons avec d'autres retenues d'eau faites (*dont aucune n'est à sec, y compris en Ariège, comme le prétend Mr Artero*). La faible pluviométrie et les modifications climatiques ne peuvent donc en être les seules causes.

Les participants conviennent que l'existant doit être examiné.

Si les buses alimentant le lac sont obstruées, abîmées, cassées, il est nécessaire de s'en assurer et d'envisager des réparations. Cette opération serait bien moins coûteuse que l'option Marcaissonne, et surtout logique.

A noter qu'aucun responsable technique n'était présent lors de cette réunion : cette présence aurait sans doute permis de commenter plus avant les études présentées, ainsi que de recueillir les informations « terrain » livrées par les riverains.

Force est de reconnaître que la municipalité est prête (sous les directives ou recommandations de Toulouse-Métropole et études diverses avec le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Hers) à privilégier la solution de la Marcaissonne qui alimenterait le lac, sans en rechercher et connaître les causes réelles d'assèchement.

Plusieurs personnes dans la salle le font remarquer. Or, la présentation de cet assèchement aurait du être un préalable à la présentation des possibles solutions, concrètement.

Il peut donc apparaître que cette réunion, pendant laquelle on a davantage parlé de la Marcaissonne que du lac, « tombait à point » : afin de régler la problématique de la Marcaissonne, on va utiliser le lac en tant que « dévidoir » et satisfaire du même coup les riverains. Notons que les causes de l'état actuel du lac restent secondaires et floues, en tout cas non identifiées avec certitude et sans aucune réponse réelle.

Les participants, bien que comprenant la nécessité de protéger le territoire contre les inondations, ne sont pas certains que le lac puisse retrouver l'aspect « normal » que nous lui connaissons.

La finalisation des études en cours aura lieu en été 2012 et les travaux débuteraient en 2013 (été-automne).

La question du coût de la remise en état du lac est également évoquée (Corinne Durand) : Mr le maire répond que la plus grosse partie serait prise en charge par Toulouse-Métropole, mais qu'une partie incomberait à la ville de St-Orens.

Le montant approximatif évoqué : 300/400.000 euros.

Les participants font également remarquer que si lac n'avait pas été laissé « à l'abandon », la réhabilitation ne serait sans doute pas aussi coûteuse.

Les riverains font également état des nombreuses alertes (courriers, pétition en 2007) afin de prévenir la municipalité sur l'état du lac.

Un participant fait état de la 3^{ème} buse (la buse « Garcia ») qui n'apporte plus d'eau au lac, depuis de nombreuses années.

Mr le maire intervient pour demander qu'une exploration via un colorant et/ou un passage de caméra soit faite. On ne peut exclure que les nombreux travaux effectués sur la zone environnante du lac n'aient obstrué, abîmé cette buse, privant d'un tiers l'alimentation du lac.

Où va cette eau ? Les éventualités de détournement, dérivations, obstructions, ne sont pas clairement réfutées par Mr le maire.

Pour clore la réunion, Mr le maire propose la création d'un groupe de travail, en y associant les riverains et invite ceux qui le souhaitent à s'inscrire.

Mr Kessler fait remarquer que cette participation est proposée par la Ministre du Développement Durable, Delphine Batho (projet de loi : « Participation du public à l'Environnement »).

Clôture de la séance

Clôture de la séance : 20h00.

Fait à St-Orens, le 5 novembre 2012

Le « Groupe du lac »

2 Pièces jointes au présent compte-rendu :

1 - Extrait Magazine n°6 « Au fil de l'Hers » / Page 16 / Protection de St-Orens contre les inondations de la Marcaissonne (document distribué lors de la réunion publique, le 29 octobre 2012 par la municipalité) ;

2 - Extrait Newsletter de l'Agence Adour-Garonne « Lignes d'eau » n° 28- octobre 2012 / « Participation du public à l'Environnement » : annonce officielle de Mme Batho, Ministre du Développement Durable.